

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
**du mardi 10 avril 2018 à 20 heures en mairie, en séance publique,**  
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018 (*date de télétransmission*)  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Quorum : 8

**Etaient présents** : Jean-François KUNG, Aline DURET, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE, Guillaume SAILLY, Paul JACQUIER-DURAND, Isabelle COLLOMB, Patrice BLOMME, Dominique THIOLLAY, Gérald CALMUS, Eric BAILLOT.

**Etaient excusés** : Corinne CHESSEL, Evelyne JACQUIER-TREBOUX

**Etaient absents** : Philippe FARIZON, Jérémy BAILLIF.

**Avait donné pouvoir** : Corinne CHESSEL à Valérie BAUD-LAVIGNE

**A été élu secrétaire de séance** : Guillaume SAILLY

*M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 20 heures 02.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

**Administration générale**

*A l'unanimité,*

**A ADOPTE**, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 13 mars 2018 tenue sous la présidence du Maire.

*Puis sous la présidence de Madame Aline DURET, Première adjointe au Maire,  
Monsieur Jean-François KUNG, Maire s'étant retiré de la séance.*

### **Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal**

Vu la circulaire préfectorale en date du 20 février 2015 portant instructions budgétaires aux Maires et Présidents des EPCI du Département de la Haute-Savoie ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*A l'unanimité,*

**A DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, M. Yves DEPEYRE, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Sous la présidence de Madame Aline DURET, Première adjointe au Maire,  
Monsieur Jean-François KUNG, Maire s'étant retiré de la séance.*

### **Approbation du compte administratif 2017 Principal et Annexes « Port de Plaisance » et « Parcs de Stationnement »**

Délibérant sur le compte administratif de 2017 dressé par Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

*A l'unanimité,*

1° lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14						
Résultats reportés		280 658,11 €	153 450,78 €			127 207,33 €
Opérations de l'exercice	1 573 026,74 €	1 875 081,15 €	1 661 677,73 €	1 729 102,25 €	3 234 704,47 €	3 604 183,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 573 026,74 €</b>	<b>2 155 739,26 €</b>	<b>1 815 128,51 €</b>	<b>1 729 102,25 €</b>	<b>3 234 704,47 €</b>	<b>3 731 390,73 €</b>
Résultats de clôture		582 712,52 €	86 026,26 €			496 686,26 €
Restes à réaliser			282 423,21 €	30 000,00 €	282 423,21 €	30 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>582 712,52 €</b>	<b>368 449,47 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>282 423,21 €</b>	<b>526 686,26 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>582 712,52 €</b>	<b>338 449,47 €</b>			<b>244 263,05 €</b>
COMPTE ANNEXE "PORT DE PLAISANCE" M4						
Résultats reportés		100 711,77 €		37 913,55 €		138 625,32 €
Opérations de l'exercice	341 669,73 €	517 550,41 €	181 629,73 €	240 898,03 €	523 299,46 €	758 448,44 €
<b>TOTAUX</b>	<b>341 669,73 €</b>	<b>618 262,18 €</b>	<b>181 629,73 €</b>	<b>278 811,58 €</b>	<b>523 299,46 €</b>	<b>897 073,76 €</b>
Résultats de clôture		276 592,45 €		97 181,85 €		373 774,30 €
Restes à réaliser			378 474,17 €	138 400,00 €	378 474,17 €	138 400,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>276 592,45 €</b>	<b>378 474,17 €</b>	<b>235 581,85 €</b>	<b>378 474,17 €</b>	<b>512 174,30 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>276 592,45 €</b>	<b>142 892,32 €</b>			<b>133 700,13 €</b>
COMPTE ANNEXE "PARCS DE STATIONNEMENT" M4						
Résultats reportés		178 970,81 €		355 772,94 €		534 743,75 €
Opérations de l'exercice	437 547,30 €	567 873,34 €	439 971,62 €	190 512,69 €	877 518,92 €	758 386,03 €
<b>TOTAUX</b>	<b>437 547,30 €</b>	<b>746 844,15 €</b>	<b>439 971,62 €</b>	<b>546 285,63 €</b>	<b>877 518,92 €</b>	<b>1 293 129,78 €</b>
Résultats de clôture		309 296,85 €		106 314,01 €		415 610,86 €
Restes à réaliser			209 588,62 €		209 588,62 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>309 296,85 €</b>	<b>209 588,62 €</b>	<b>106 314,01 €</b>	<b>209 588,62 €</b>	<b>415 610,86 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>309 296,85 €</b>	<b>103 274,61 €</b>			<b>206 022,24 €</b>

2° a constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° a reconnu la sincérité des restes à réaliser ;

4° a arrêté les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Puis à nouveau sous la présidence de M. Jean-François KUNG, Maire

**Affectation des résultats de fonctionnement du compte administratif "principal" 2017**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif "Principal" M14 de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget Principal ;  
Constatant que le compte administratif du budget Principal 2017 présente un excédent de fonctionnement de 582 712.52 euros ;

*A l'unanimité,*

**A DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif Principal 2017 comme suit :

<b>Pour Mémoire :</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de 2016).....	280 658,11
Résultat de l'exercice 2017 en excédent .....	302 054,41
<b>Résultat de clôture au 31 décembre 2017 en excédent</b> .....	<b>582 712.52</b>

**Affectation obligatoire**

* à l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068) .....	338 449,47
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) .....	0.00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 .....	244 263,05

**Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif annexe "Port de plaisance" 2017**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif du budget annexe M4 "Port de Plaisance" relatif à l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget Annexe « Port de Plaisance »,

Constatant que le compte administratif du budget annexe « Port de Plaisance » 2017 présente un excédent de fonctionnement de 276 592,45 euros ;

*A l'unanimité,*

**A DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif Annexe "Port de plaisance" 2017 comme suit :

<b>Pour Mémoire :</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de 2016).....	100 711,77
Résultat de l'exercice 2017 en excédent .....	175 880,68
<b>Résultat de clôture au 31 décembre 2017 en excédent</b> ....	<b>276 592.45</b>

**Affectation obligatoire**

* à l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068) .....	142 892.32
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 .....	133 700,13

## **Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif annexe "Parcs de stationnement" 2017**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif du budget annexe M4 "Parcs de stationnement" relatif à l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget Annexe "Parcs de stationnement",

Constatant que le compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement municipaux 2017 présente un excédent de fonctionnement de 309 296.85 euros ;

*A l'unanimité,*

**A DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif Annexe "Parcs de stationnement" 2017 comme suit :

### **Pour Mémoire :**

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de 2016).....	178 970.81
Résultat de l'exercice 2017 en excédent .....	130 326.04
<b>Résultat de clôture au 31 décembre 2017 en excédent .....</b>	<b>309 296.85</b>

### **Affectation obligatoire**

\* à l'exécution du virement à la section d'investissement

(Compte 1068) ..... 103 274.61

### **Solde disponible affecté comme suit :**

\* affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....

\* affectation à l'excédent reporté

(report à nouveau créditeur) ligne 002..... 206 022.24

## **Adoption du Budget Primitif « Principal » et les Annexes « Port de plaisance » et « Parcs de stationnement municipaux » 2018**

Après avoir entendu la déclaration de politique budgétaire de M. Jean-François KUNG, Maire, qui indique, au-delà de la réduction drastique des dotations de l'Etat subie entre 2013 et 2017 représentant une baisse globale de la DGF de 56,50 % par rapport à 2012, qu'YVOIRE compte encore parmi les 2/3 des communes du pays qui connaissent une nouvelle baisse de leur DGF de 4,25 % en 2018 ; qu'ainsi la commune ne peut que constater un montant cumulé de perte de DGF depuis 2013 de 426 539 euros nonobstant sa croissance démographique ; que dans ce contexte de restriction budgétaire depuis l'ouverture de la présente mandature, la décision municipale intervenue dès avril 2014 pour le développement des potentialités de recettes du patrimoine local, s'agissant en particulier de la location du domaine public à des fins commerciales dans une commune touristique, a été particulièrement bienvenue et demeure pleinement justifiée à ce jour, tant pour les finances communales que pour le développement socio-économique du site ;

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2018 « Principal » et ses Annexes « Port de Plaisance » et « Parcs de stationnement municipaux », le développement effectif des recettes patrimoniales et de celles des régies « Port » et « Parkings », ainsi que la reprise du résultat t en excédent de l'exercice budgétaire consolidé 2017 qualifié de satisfaisant, nonobstant une

baisse constatée de 12,98 % du résultat à reporter tiré du compte administratif « Principal » 2017 à caractère administratif ;

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 COM annonçant le produit attendu de la fiscalité directe locale de l'année 2018 au montant de 596 383 euros sous condition de la reconduction pure et simple des taux d'imposition de l'exercice précédent pour les trois taxes directes locales ;

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2018 Principal et ses annexes « Port de plaisance » et « Parcs de stationnement municipaux » prenant en charge en particulier la poursuite des programmes d'investissements engagés, savoir principalement la construction du groupe scolaire intercommunal par le SIVU Excenevex-Yvoire dont l'ouverture est confirmée pour la prochaine rentrée de septembre et qui entrainera le transfert des deux classes d'YVOIRE sur le nouveau site à Excenevex en accord avec l'Inspection Académique de l'Education Nationale ; l'achèvement de la procédure acquisitive des délaissés privés des voies des Moralles et du Margueret ; l'acquisition du terrain « VAUDAUX » en zones UE et Ne sis « Le Pré du Verney » pour notamment la création projetée du futur site des ateliers municipaux ; l'achèvement des travaux de réfection des sols des rues et places du centre-bourg historique en coordination avec le programme en 6<sup>ème</sup> tranche du SIEMV pour la réfection de son réseau de desserte en eau potable du village; la démolition de la maison communale « LAUPER » pour la valorisation paysagère de l'entrée Est du vieil YVOIRE labellisé « Plus Beau Village de France » ; la quote-part communale au financement sous forme de subvention d'équipement à la poursuite de la voie verte « Via Rhôna » sur le territoire communal hors agglomération sous maîtrise d'ouvrage de la THONON Agglomération ; la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la valorisation paysagère des espaces publics et voiries des abords du centre-bourg historique et touristique selon un programme pluriannuel de travaux à mettre en œuvre dès 2019 ; la construction de l'abri voyageurs sur le débarcadère du port; le remplacement à neuf de pontons de l'appontement flottant central du port de plaisance principal et les travaux de remise à neuf de la totalité des installations électriques et de l'éclairage public du port Principal, ces derniers sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SYANE; le financement du projet de travaux pour la transformation de l'entrepôt communal dénommé « Grange à Fernand » implanté sur le parking « Les Jardins » pour la création de locaux tertiaires sécurisés pour le besoin de la régie des recettes des parcs de stationnement municipaux ;

Après avoir entendu que le financement du programme de travaux de la Maison des Associations, objet d'un subventionnement au taux de 20 % par l'Etat sur les crédits de la DETR 2018 fera l'objet d'une inscription budgétaire par décision modificative ultérieure une fois le plan de financement connu en totalité eu égard à la subvention complémentaire attendue du Conseil départemental de la Haute-Savoie d'une part ; du produit attendu de la vente de la maison communale « Thérèse KUNG » ou du nécessaire emprunt à contracter en cas d'échec de cette opération de vente en cours depuis 2015 ;

*A l'unanimité,*

**A ADOPTE** le budget primitif 2018 Principal et ses Annexes « Port de Plaisance » et « Parcs de stationnements municipaux » tels que présentés par M. le Maire sans proposition de modifier les taux communaux de la fiscalité directe locale et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

**BUDGET PRINCIPAL Nomenclature M14**

Section de Fonctionnement : **2 120 955,46 €**  
Section d'Investissement : **887 633.04 €**

**BUDGET ANNEXE « PORT DE PLAISANCE » M4 (hors taxes)**

Section de Fonctionnement : 630 379,73 €  
Section d'Investissement : 580 094,33 €

**BUDGET ANNEXE « PARCS DE STATIONNEMENT MUNICIPAUX » M4 (hors taxes)**

Section de Fonctionnement : 736 022,24 €  
Section d'Investissement : 413 205,85 €

**A PRECISE** que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement pour chaque budget au titre de l'exercice 2018.

**Fixation des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018**

Considérant l'état de notification n° 1259 COM des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018 ;

Considérant le budget communal 2018 adopté en équilibre et notamment le produit de la fiscalité directe locale attendu au montant de 596 383 euros ;

Sur la proposition de M. le Maire ;

*A l'unanimité*

**A DECIDE** de reconduire purement et simplement les taux d'imposition des trois taxes directes locales tels que fixés en 2017 pour l'année 2018, savoir :

- pour la Taxe d'habitation ..... 14,75 %
- pour la Taxe foncière bâti..... 17,71 %
- pour la Taxe foncière non bâti..... 64,79 %

correspondant à un produit fiscal attendu au montant de 596 383,00 euros représentant une progression de 2,83 % du produit prévisionnel des contributions directes locales à recevoir pour l'année 2018 par rapport au produit effectif perçu l'année précédente.

**Travaux divers**

Entendu le rapport de M. le Maire,

**A PRIS ACTE** au travers de sa présentation faite des orientations budgétaires 2018 en matière de projets de gros travaux qu'il conviendra en outre cette année de prévoir l'exécution de de travaux d'entretien courant de type emplois aux chaussées des voies communales extra muros, en particulier s'agissant du chemin des Mottes sur le secteur des Mérives – Bana Sud qui depuis plusieurs années souffrent du développement du trafic camions attachés aux nombreux travaux de construction sur ce secteur de la commune.

## Questions diverses

### **Communications de M. le Maire**

- a indiqué que les membres de l'Harmonie Douvainoise feront un passage à YVOIRE à l'issue de leur participation au Congrès annuel des Fanfares qui se tiendra le 22 avril 2018 à Evian-les-BAINS et qu'à cette occasion un apéritif leur sera offert par la Commune ;
- Le bateau « La Vaudoise » dans le cadre d'une opération cabotage autour du lac Léman qui se déroulera entre le 3 et le 15 juillet 2018 accostera au port d'YVOIRE le 12 juillet. Un accueil par la Commune est en cours d'organisation avec partie officielle et remise de cadeaux. L'évènement a pour objet notamment de rappeler l'histoire des barques lémaniques et de la Vaudoise et de créer une manifestation de proximité pour les ports-étapes ;
- Comme traditionnellement Sainte-Genève sera fêtée par la Gendarmerie Nationale en novembre prochain, le projet cette année étant à YVOIRE. Un vin d'honneur communal sera à prévoir ;
- a donné information de la livraison des 10 logements locatifs aidés réalisés par LEMAN HABITAT avec le concours de la commune d'YVOIRE sur le secteur de la Motte Ouest - Les Mérides pour la mi-mai 2018 ;
- a fait part de la notification le 9 mars 2018, en application de l'article R 424-17 du code de l'urbanisme, de son constat de la péremption du permis de construire délivré à M. Michel MARTELLI pour la construction d'un complexe hôtelier suivant arrêté municipal n° PC 07431503B0012 délivré le 30 juin 2008 en considération de l'absence sur le terrain d'aucuns travaux significatifs de construction depuis plus de douze mois et rappelant au demeurant que le protocole d'accord convenu le 27 mars 2017 prévoyait une ouverture au public de l'établissement hôtelier au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Vu le Maire,  
Jean-François KUNG**

